

AVIS INTERNET

Objet : **OFI INVEST ALPHA YIELD** (Codes ISIN : Part I - FR0010645325 / Part C - FR0013305208) – Création d'une part ID et modification du montant minimum de première souscription de la part I

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de part(s) de l'OPCVM **OFI INVEST ALPHA YIELD** (ci-après dénommé le « **Fonds** ») géré par Ofi Invest Asset Management et nous vous remercions de votre fidélité.

Par la présente, nous vous informons que des modifications ont été apportées à la documentation légale de votre Fonds.

Ces modifications, entrant en vigueur le 14 février 2025, vous sont développées ci-après :

- Création d'une nouvelle part ID dont les caractéristiques sont les suivantes :

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
ID	FR001400X0P4	Distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	500 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels	500 000 Euros	Pas de minimum

- Modification du montant minimum de première souscription de la part I : le montant minimum pour la première souscription à cette catégorie de part passe de *néant* à *500 000 euros*.

Il est à noter que ces modifications ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Les autres caractéristiques des Fonds demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire des Fonds actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com à compter du 14 février 2025.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT